



---

## Appel à projets pour le financement de manifestations scientifiques pour jeunes chercheurs (Ateliers de recherche, Écoles d'été)

---

### Bases de soutien :

Dans le cadre de sa mission de mise en réseau des chercheurs<sup>1</sup> et de développement du dialogue scientifique franco-allemand, l'Université franco-allemande (UFA) soutient l'organisation de manifestations franco-allemandes à l'attention des jeunes-chercheurs (doctorants et/ou post-docs). La manifestation pourra être ouverte aux étudiants avancés dans les cas où ceci aura été justifié.

Le format pourra comprendre l'organisation d'une manifestation ou d'une série de manifestations conçue dans une approche évolutive et permettant un effet structurant par récurrence. Dans le cas de manifestations en séries, elles devront en règle générale, se succéder à un rythme régulier sur 24 mois.

L'appel d'offres s'adresse aux établissements d'enseignement supérieur français et allemand et aux organismes de recherche, l'implication d'un pays tiers pouvant être envisagée et étant encouragée.

La manifestation est ouverte à toutes les disciplines. La durée de la manifestation sera de 2 jours minimum et de 4 semaines maximum.

La manifestation devra répondre aux critères d'éligibilité suivants, à défaut de quoi la demande ne sera pas examinée :

- Partenariat franco-allemand,
- Principal public cible : jeunes chercheurs (doctorants, étudiants avancés, chercheurs en phase de post-doctorat pour une durée maximum de 4 ans après l'obtention de leur thèse)

Les porteurs de projets pourront recourir à un soutien financier au travers de l'instrument de soutien des « Rencontres préparatoires » (appel d'offres correspondant disponible sous le lien suivant : <https://www.dfh-ufa.org/fr/recherche/appels-doffres-telechargements/>).

Le montant du soutien attribué par l'UFA pour la mise en œuvre d'une manifestation sera déduit le cas échéant de la subvention versée précédemment dans le cadre d'une « Rencontre préparatoire » qui aura contribué à la préparation de la manifestation scientifique.

Les critères de qualité suivants seront pris en compte pour l'évaluation de la demande de soutien :

- Qualité scientifique, pertinence et caractère innovant de la thématique scientifique,
- Approche méthodologique interculturelle,
- Profil scientifique et pédagogique des porteurs de projet,
- Qualité scientifique et pédagogique des intervenants,
- Composition binationale, voire internationale, de l'équipe pédagogique,
- Répartition équilibrée entre les participants à la manifestation,
- Intégration de partenaires extérieurs (entreprises, fondation, etc.) pour les manifestations, où cela semble judicieux sur le plan thématique,
- Qualité du plan de financement (équilibre du budget, cofinancement...) avec indication le cas échéant des frais d'inscription de participants ainsi que la mention des fonds propres,
- Capacité des porteurs de projet à mettre en œuvre un projet franco-allemand

Les aspects suivants devront être en adéquation avec le format et les objectifs de la manifestation :

- Approche pédagogique,
- Sélection des candidats,
- Potentiel de la manifestation, en particulier en matière de mise en réseau,

---

<sup>1</sup> Dans le présent texte, le genre masculin est utilisé sans discrimination à l'égard des hommes et des femmes, dans le seul but de faciliter la lecture.

- Diffusion des résultats de la manifestation,
- Ouverture internationale,
- Ouverture à des partenariats extérieurs

En fonction de la durée et du format de la manifestation, celle-ci sera intitulée Atelier (durée de moins de 6 jours) ou École d'été ou d'hiver (durée à partir de 6 jours).

Les manifestations devront en principe avoir lieu en France et en Allemagne ; exceptionnellement et sur justification elles pourront être localisées dans un pays tiers.

#### **Soutien attribué :**

Le montant de la subvention dépend de la durée de la manifestation et du nombre de participants. En règle générale, il s'élève à une somme entre 2 000 € et 15 000 €. Il pourra être fait exception à cette règle dans des cas exceptionnels et sur justification. Le soutien est destiné à financer la réalisation de la manifestation. A ce titre, il couvre une partie ou la totalité des frais de déplacement et de séjour ainsi que dans des cas exceptionnels les honoraires des intervenants de la manifestation. Peuvent également être prises en charge les missions de vacation des étudiants destinées à l'organisation de la manifestation et les dépenses de communication spécifiques à la manifestation (publications, création d'un site web). Les frais de déplacement et de séjour des participants peuvent leur être remboursés.

#### **Dates limites de dépôt des demandes de soutien :**

La demande doit être déposée dans le cadre de trois campagnes de soutien aux dates suivantes : 15/03/2017, 15/06/2017 et 15/09/2017. La durée de l'évaluation ne dépassera pas en principe 4 mois.

Le formulaire de demande figure sur le site Internet de l'UFA : [www.dfh-ufa.org/recherche](http://www.dfh-ufa.org/recherche).

La demande de soutien devra répondre aux critères de forme suivants :

- une demande conjointe devra être présentée par deux enseignants-chercheurs rattachés chacun à un établissement d'enseignement supérieur ou à un organisme de recherche, l'un en France et l'autre en Allemagne, exceptionnellement elle pourra être déposée par deux jeunes chercheurs
- la demande devra être signée par la direction de chaque établissement d'enseignements supérieur ou de l'organisme de recherche,
- la demande devra être transmise dans les deux langues française et allemande. Dans des cas d'exception, la demande sera acceptée en anglais si elle est également traduite dans l'une des deux langues de travail de l'UFA
- le formulaire de demande devra être dûment complété et envoyé à l'UFA par voie postale et par voie électronique (mot-clé : Manifestations scientifiques) :

Madame la Présidente de l'Université franco-allemande  
Villa Europa, Kohlweg 7  
D-66123 Saarbrücken

e-mail: [manifestations\\_scientifiques@dfh-ufa.org](mailto:manifestations_scientifiques@dfh-ufa.org)

Il n'y a pas de droit acquis au soutien financier de l'UFA. Les recours auprès des tribunaux sont exclus.

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez-vous adresser à

Maria Leprévost  
+49(0)681 938 12-105  
[leprevost@dfh-ufa.org](mailto:leprevost@dfh-ufa.org)